

Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Principe d'investissement ISR

1/ Le filtre ISR : Palatine Asset Management (PAM) s'appuie : sur les analyses extra-financières de VE quand elles existent, mais également sur les informations recueillies en direct ou via des brokers spécialisés intégrant une approche ISR

Pour calculer une note sur 20 pour chaque valeur, moyenne équipondérée des scores de six critères (les ressources humaines, les comportements sur les marchés, les droits humains, l'environnement, la gouvernance d'entreprise et l'engagement sociétal). Sont exclues du portefeuille les sociétés ayant une note moyenne globale inférieure 12/20, une note égale à 0/20 dans un des domaines et celles ayant une note inférieure à 10/20 sur le critère ressources humaines.

Le pourcentage des investissements non ISR (valeurs mal notées ou non notées) ne doit pas dépasser 10% des valeurs en portefeuille et 10% de l'actif net. Les liquidités non investies n'entrent pas en compte dans le calcul.

La note globale du portefeuille sur 20 est obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids des titres détenus dans l'actif net hors trésorerie.

2/Le filtre Emploi : PAM s'appuie sur une société de notation extra-financière spécialisée sur l'emploi, la société Humpact, pour se forger une conviction sur l'emploi à travers un score Emploi fondé sur une approche Best-in-Universes. Le score obtenu sur 100 est ensuite traduit en une notation simplifiée allant de 1 (moins bon score) à 5 (meilleur score) étoiles. Sont exclues les entreprises ayant un score Emploi inférieur à 2 étoiles sur 5.

3/ Les indicateurs d'impacts (Plus de 90% du périmètre fonds et benchmark sont notés) :

Environnementaux : sont issus des données de Trucost (empreinte carbone, part verte, part brune, risques climatiques...)

Social, de gouvernance et de droits humains sont calculés à partir des données VIGEO et BLOOMBERG.

Emploi : sont obtenus à partir des données calculées par Humpact

Dans l'univers de 119 titres, 104 valeurs passent le filtre ISR, puis 90 sont issues du filtre emploi d'Humpact pour ne retenir que 55 valeurs éligibles après le filtre fondamental.

Note ISR du portefeuille

Au 31 mars 2022

PALATINE FRANCE EMPLOI DURABLE : 16,90 / 20

SBF 120 NR : 16,67 / 20 (périmètre 100,00%)

Couverture du portefeuille par une agence de notation	100,00%
% des encours du portefeuille dont la note ISR < à 12/20	2,03%
% d'émetteur dans le portefeuille dont la note ISR <12/20	6,67%

Historisation des notes

Note Mars 2021	Note Juin 2021	Note Sept. 2021	Note Déc. 2021
16,47 / 20	16,62 / 20	16,82 / 20	17,04 / 20

Commentaire extra-financier

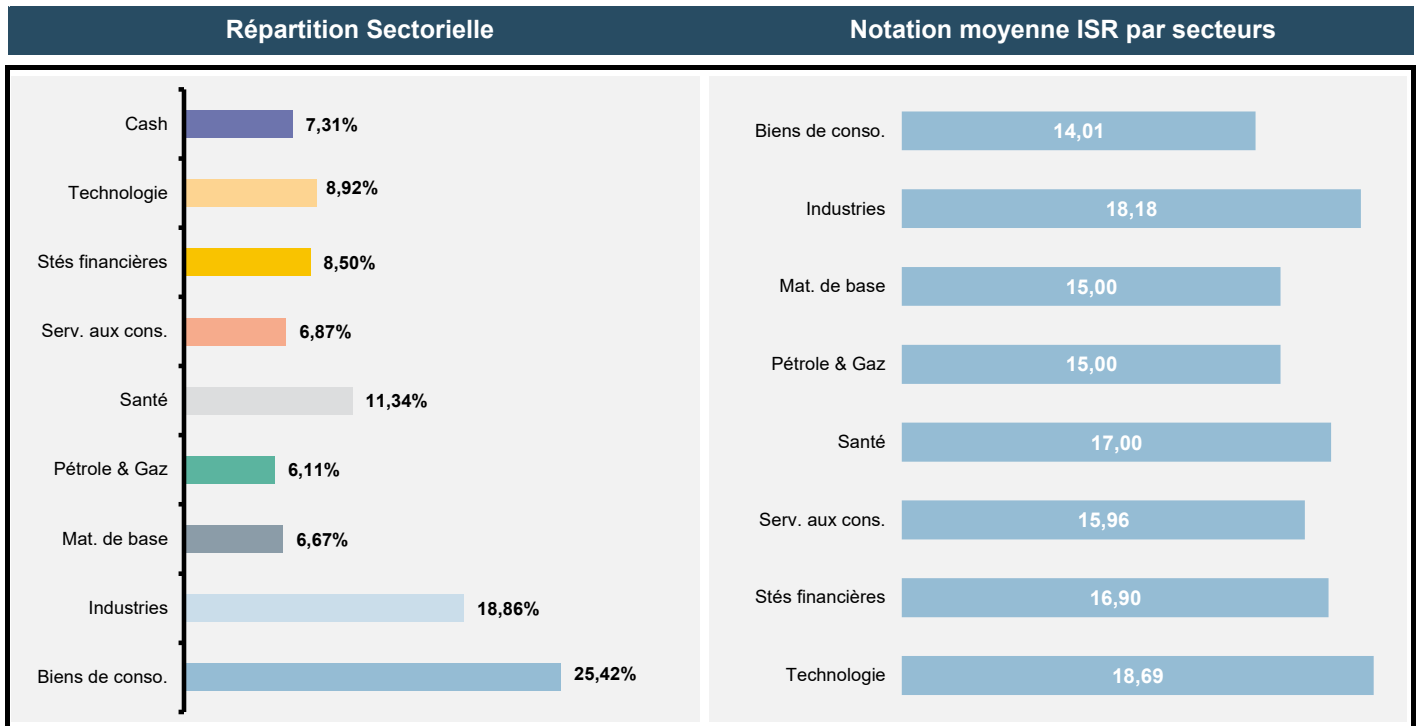
ACHATS : **BNP-PARIBAS** : BNP Paribas a maintenu son engagement fort en matière de dialogue social. L'accord mondial signé en 2018 avec l'UNI Global Union qui établit un cadre social mondial reste une bonne pratique dans le secteur. A travers le nouveau « Group Code of Tax Conduct » (mai 2020), BNP Paribas définit les principes et procédures fiscaux applicables aux opérations réalisées et proposées par le groupe. Bien que ce dernier dispose depuis longtemps d'une politique interne de conformité fiscale qui définit les principes et procédures applicables à toutes les opérations dans lesquelles il a un intérêt, ce nouveau document accessible au public et à toutes les parties prenantes est destiné à donner une meilleure visibilité aux engagements du Groupe dans ce domaine. De plus le groupe a renforcé son engagement dans la lutte contre le changement climatique en réduisant et arrêtant ses financements de l'industrie charbonnière à partir de 2030 au sein de l'Union européenne et à partir de 2040 dans le reste du monde et en évitant d'accepter de nouveaux clients ayant une part de revenus de plus de 25 % dans ce domaine. De plus, pour contribuer à rendre les flux financiers compatibles avec un développement bas carbone, BNP Paribas a augmenté ses financements en faveur des énergies renouvelables (18 milliards d'euros d'ici 2021).

BIOMERIEUX : Pour améliorer l'accès aux soins de santé, BioMérieux déclare déployer des programmes importants et une politique pertinente permettant l'utilisation des installations de la société pour la recherche et la formation. Outre l'obtention d'une licence sociale, cet engagement pourrait permettre de tirer parti d'autres opportunités et d'atténuer les risques associés. BioMérieux s'engage formellement à garantir la santé et la sécurité de ses employés et décrit les mesures de soutien, notamment un système de santé et de sécurité certifié OHSAS 45001. BioMérieux déclare avoir renforcé ses efforts pour lutter contre le stress au travail et pour assurer la sécurité routière. Ses performances sont corroborées par les tendances positives des indicateurs H&S. Bien qu'elle ait été impliquée dans de récentes acquisitions, la communication publique de BioMérieux sur les politiques et mesures détaillées visant à limiter les impacts négatifs sur les employés et à gérer les réorganisations de manière responsable est insuffisante.

VENTES : **DASSAULT SYSTEME** : Les questions de RSE semblent être discutées au niveau du conseil d'administration, notamment le capital humain, l'éthique commerciale et le changement climatique. En outre, un directeur du conseil a été nommé pour superviser les questions de développement durable. Toutefois, le niveau d'indépendance du conseil est encore considéré comme faible (40 %). Des plans de développement individuels et des programmes de formation visant à développer des compétences supplémentaires seraient proposés aux employés pour assurer la promotion du développement de carrière. En outre, si le taux de rotation des employés a diminué entre 2016 et 2020, le nombre d'heures de formation par employé s'est légèrement détérioré sur la même période. DS semble avoir alloué des mesures supplémentaires pour assurer le respect et la promotion des droits de l'homme, notamment des audits internes, et des évaluations d'impact sur les droits de l'homme. En outre, le comité d'éthique, le département d'éthique et de conformité et le responsable de la protection des données seraient responsables des questions relatives aux droits de l'homme.

STMICROELECTRONICS : Les résultats positifs obtenus en termes de consommation d'énergie normalisée et d'émissions connexes entre 2016 et 2020 semblent confirmer l'efficacité des mesures importantes qui ont été mises en place et rapprochent la société de ses objectifs de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de carbone connexes. Des mesures complètes, y compris des audits de fournisseurs tiers, semblent être allouées par STM pour soutenir l'intégration des aspects sociaux dans la gestion de sa chaîne d'approvisionnement, l'une des questions fondamentales pour le secteur des technologies et du matériel informatique. Néanmoins, l'implication de la société dans une allégation liée à des cas de travail forcé dans sa chaîne d'approvisionnement remet en question l'efficacité des processus en place. STM semble avoir une approche globale pour garantir des pratiques adéquates en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail, ce qui est crucial dans le secteur des technologies et du matériel informatique. Des mesures étendues seraient déployées à cet égard, néanmoins, les indicateurs de performance connexes, tels que le taux de fréquence des accidents et le taux de gravité des accidents, montrent des résultats mitigés entre 2016 et 2020.

Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022



Détail des 5 principales lignes actions du portefeuille avec leurs notes ISR

Actif	Pays	Répartition thématique	Poids dans le portefeuille	Note ISR
LVMH	France	Biens de consommation	9,59%	15,83 / 20
AIR LIQUIDE	France	Matériaux de base	6,67%	15,00 / 20
BNP PARIBAS	France	Sociétés financières	6,18%	16,67 / 20
TOTAL ENERGIES	France	Pétrole & Gaz	6,11%	15,00 / 20
L'OREAL	France	Biens de consommation	5,91%	18,33 / 20

Les indicateurs d'impact

Au 31 mars 2022

		OPC	Benchmark
EMPREINTE CARBONE (A)	CARBON TO REVENUE (tonnes CO2e/EUR mn) Scope 1, 2 & 3 Upstream et downstream	1 923,25*	1 953,68*
	CARBON FOOTPRINT (Weighted Average Carbon Intensity)	1 395,25*	1 601,38*
	GREEN POWER GENERATION SHARE (% of GWh from renewables)	29,83*	23,85*
	FOSSIL FUEL EXPOSURE (% of Portfolio value exposed to fossil fuel activities)	70,18*	42,55*
INDICATEUR SOCIAL (2)	% moyen de femmes au board	47,30**	45,64***
INDICATEUR DE GOUVERNANCE (2)	% moyen d'administrateurs indépendants	56,01**	51,49***
INDICATEUR DE DROITS HUMAINS (2) (B)	% des sociétés ayant signé le Pacte Mondial des Nations-Unies	90**	78***

(1) Données TRUCOST ; (2) Données BLOOMBERG

* Périmètre 100,00%

** Périmètre 97,00%

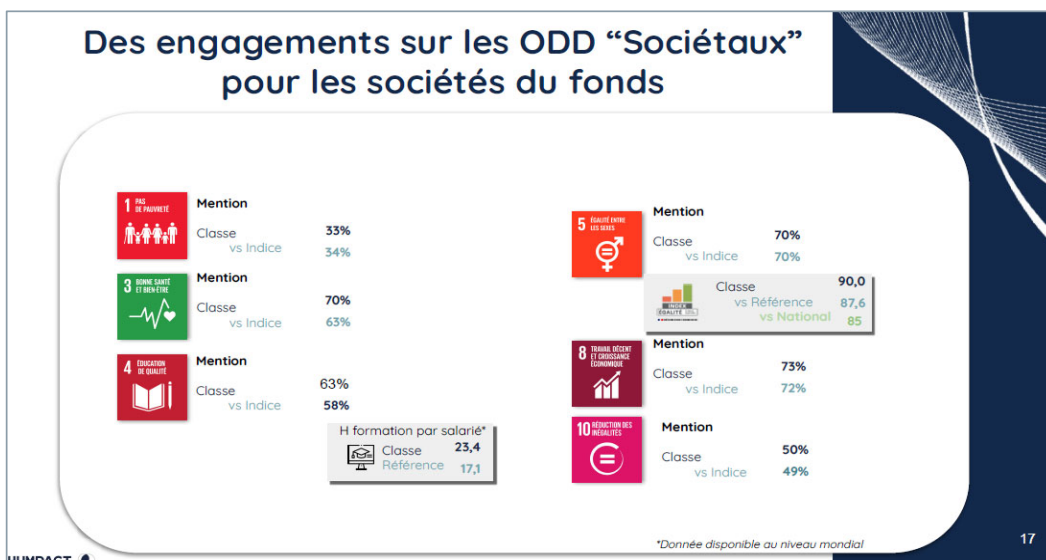
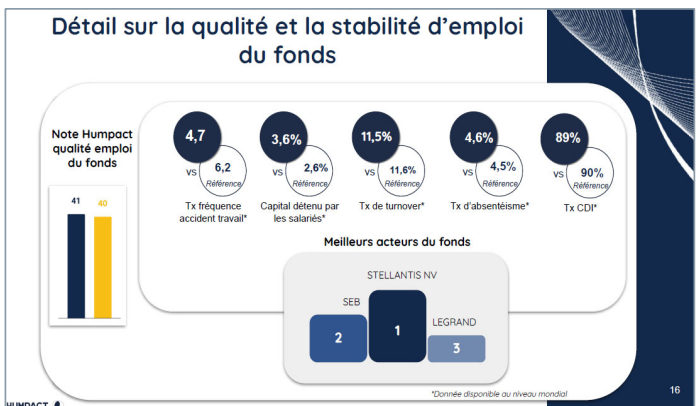
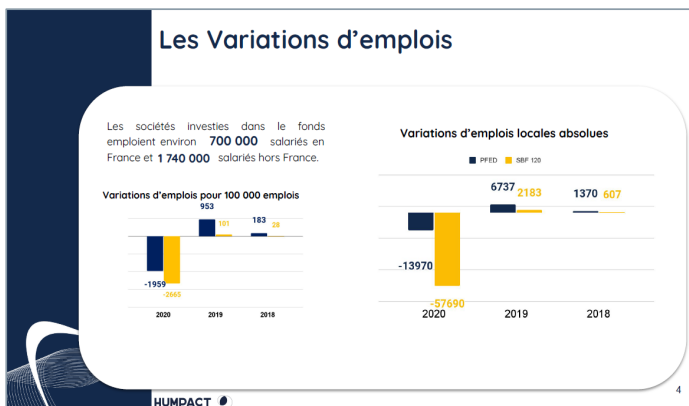
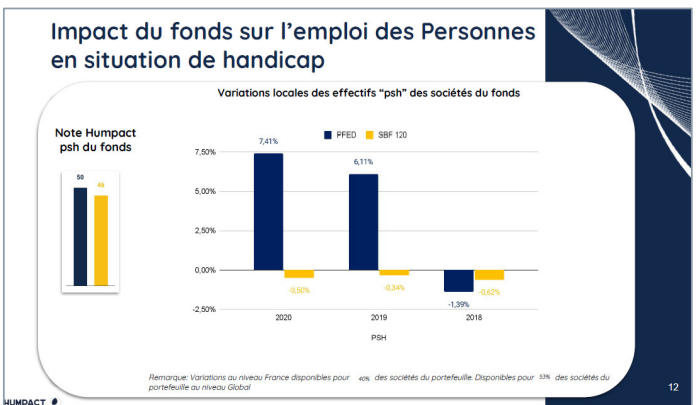
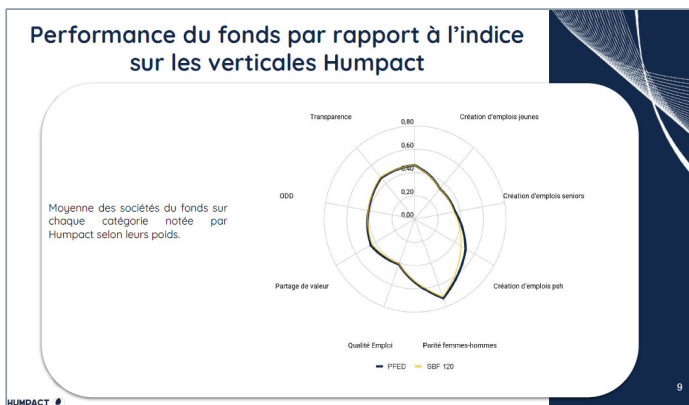
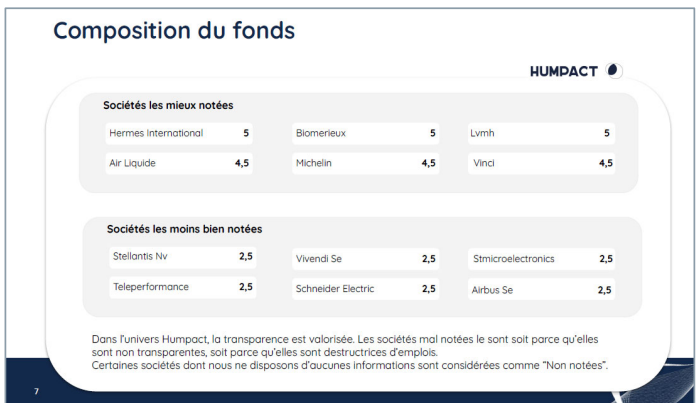
*** Périmètre 94,00%

Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Analyse Emploi du portefeuille (Source : HUMPACT)

Couverture de l'OPC : 100,00%

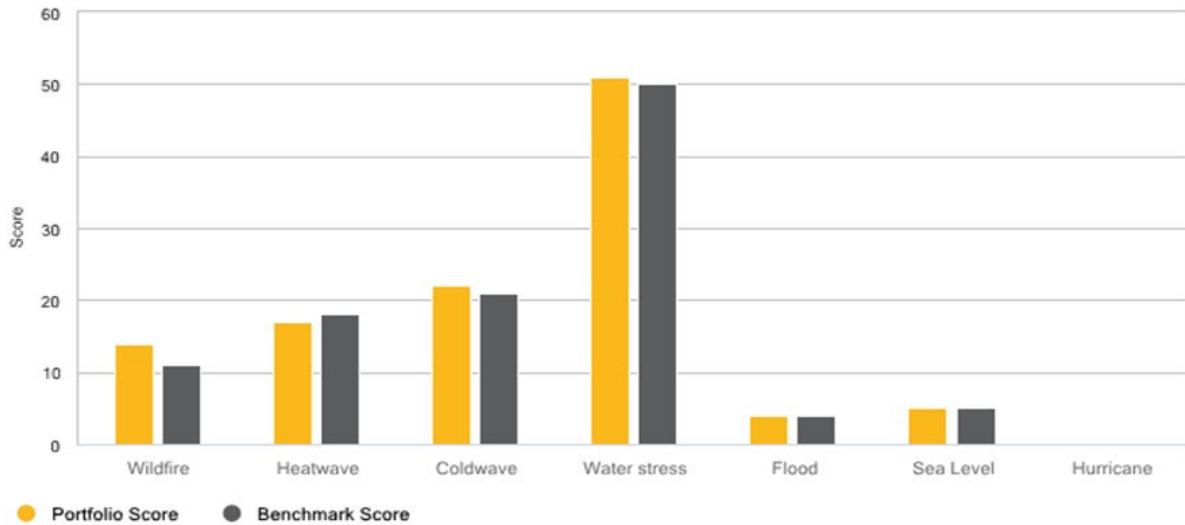
Couverture du benchmark : 94,17%



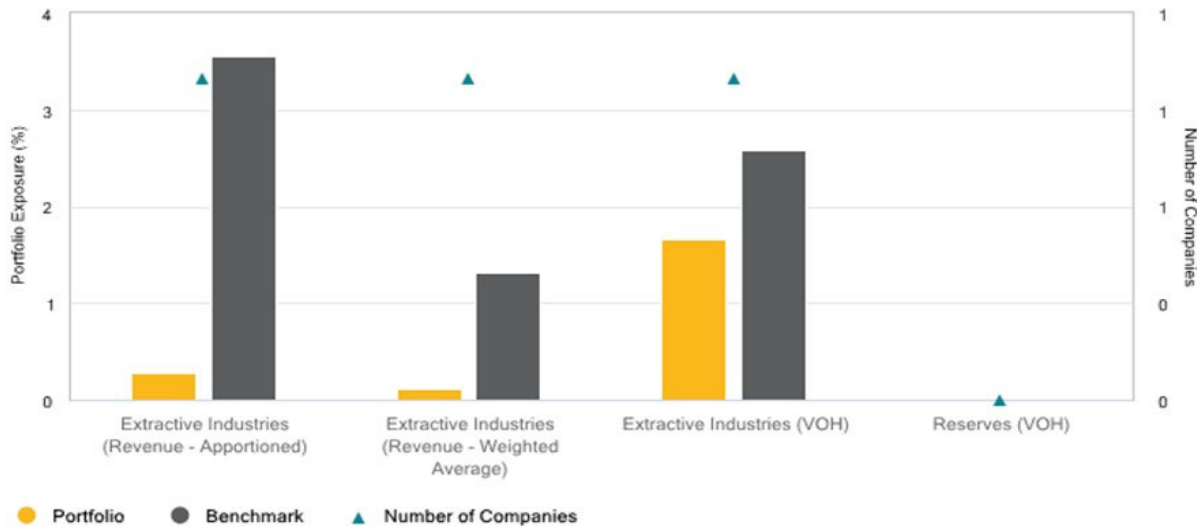
Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Les indicateurs de risques climatiques (Source : TRUCOST)

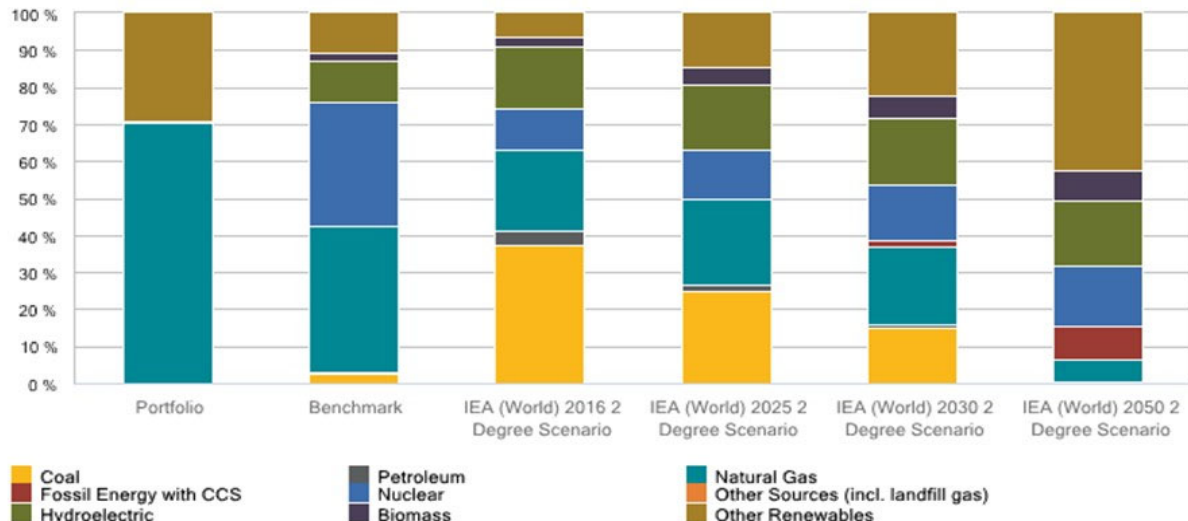
Risques Physiques : prévisions à l'horizon 2050
(Score par type de risque avec un scénario du type "risques élevés")



Risques de transition : Exposition aux secteurs extractifs et à leurs réserves



Trajectoire 2 degrés : Alignement avec des scénarios 2 degrés de l'IEA (International Energy Agency) sur différents horizons de temps



Méthodologie

(A) L'EMPREINTE CARBONE :

- Émissions carbone par million d'euros investis (émissions financées en tonne CO₂e/million EUR) :

Les émissions directes et indirectes de GES de premier niveau attribuées au portefeuille par million d'EUR investis dans le portefeuille. La contribution de chaque participation aux émissions de carbone réparties du portefeuille est calculée sur la base de la participation au capital. La valeur des émissions financées par million d'euros investis est la somme de ces contributions, normalisée par le total des actifs sous gestion du fonds.

- L'empreinte carbone d'un portefeuille se mesure également via l'empreinte carbone par million d'euros de chiffre d'affaires détenu (*Carbon Footprint*). C'est un ratio (1 somme divisée par 1 somme) avec comme :

- Numérateur : la somme des émissions carbone détenues.
Par émissions carbone détenues, nous entendons la somme des émissions carbone que Palatine s'est vu attribuée en fonction de son taux de détention du capital. Par exemple, si Palatine détient 1% du capital de Royal Dutch Shell alors Palatine se verra attribuée 1% des émissions carbone annuelles de Royal Dutch Shell
- Dénominateur : la somme des chiffres d'affaires détenus en portefeuille (on applique le même principe d'Égalité devant la détention : si Palatine détient 1% de Shell alors Palatine se verra attribue 1% du chiffre d'affaires de Shell). Il s'agit ici d'une méthode de mesure d'empreinte recommandée par le GHG Protocol. On obtient alors un ratio tonnes d'équivalent CO₂ émises pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires généré au sein du fonds. On a ici un indicateur qui reflète l'empreinte en termes d'activité (le chiffre d'affaires reflétant l'activité d'une entreprise). Il permet de regarder l'empreinte sous l'angle de l'efficacité opérationnelle et en même temps sous l'angle de la contribution en absolue au changement climatique (car le taux de détention du capital est pris en compte).

Pour la contribution à la transition énergétique, on distingue 2 indicateurs :

- Pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (*Green Power Generation Share*)
- Exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz (*Fossil Fuel Upstream Exposure*)

L'idée ici est de compléter la mesure de l'empreinte carbone (qui rassemble tous les secteurs en portefeuille) par des mesures spécifiques aux 3 secteurs clefs de la transition énergétique : Utilities, Energy et Coal Mining (Materials).

Pour calculer le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable, nous analysons chaque entreprise qui produit de l'électricité (+ chaleur/vapeur) et nous en déduisons la part de la production qui vient des énergies renouvelables. Nous classifions comme renouvelables les sources d'énergie suivantes : solaire, éolien, géothermie, hydro, marémotrice. Nous appliquons alors le même principe d'égalité devant la détention : si Palatine détient 1% d'ENGIE alors Palatine se verra attribuer 1% de la production d'électricité renouvelable d'ENGIE. Si l'on effectue la somme de tous ces GWh détenus pour chaque Utilities en portefeuille, on obtient la production d'électricité renouvelable (Gwh).

Si l'on divise la somme de ces GWh renouvelables détenus par la somme des GWh totaux détenus (i.e. en incluant la biomasse, le nucléaire et les énergies fossiles) on obtient le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (encore appelée la part verte). Plus la part verte est élevée, plus le portefeuille contribue à la transition énergétique et écologique.

Pour calculer l'exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz, il s'agit d'identifier le poids du portefeuille qui est exposé (peu importe le degré d'exposition) dans l'extraction de pétrole, gaz et charbon et aux activités de support à l'extraction. A partir du moment où une entreprise dérive 0.001% de son chiffre d'affaires dans les énergies fossiles alors elle sera identifiée comme étant impliquée.

100% de couverture pour le fonds Palatine France Emploi Durable et 100% de couverture pour le SBF 120 NR (Benchmark).

Le périmètre des émissions est : Scope 1, Scope 2 et la totalité du Scope 3.

(B) INDICATEUR DE DROITS HUMAINS :

La thématique des Droits Humains couvre directement 6 des 10 Principes du Global Compact des Nations Unies / Droits de l'Homme

P1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

P2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

Normes du travail

P3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective :

P4 : Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

P5 : Abolir effectivement le travail des enfants

P6 : Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

(C) INDICATEURS DE RISQUES CLIMATIQUES :

- Risques physiques :

- Scores d'exposition aux risques physiques au niveau du portefeuille

Les scores au niveau du portefeuille sont calculés sur la base d'une moyenne pondérée. Il s'agit de la somme des scores de risques physiques de chaque entreprise, multipliée par leur poids dans le portefeuille.

- Notation de l'exposition aux risques physiques au niveau de l'entreprise

Si des données sur les actifs sont disponibles pour l'entreprise, le score au niveau de l'entreprise pour chaque type de risque représente la moyenne des scores au niveau des actifs. Si seule la localisation du siège social est disponible, le score au niveau de l'entreprise est une combinaison du score de risques physiques pour le siège social de l'entreprise et d'une moyenne pondérée par les revenus du score moyen de risques physiques dans les pays dans lesquels l'entreprise génère des revenus. Ce dernier est calculé en multipliant la part des revenus de l'entreprise par pays (en pourcentage des revenus totaux) avec le score de risques physiques moyen pour chaque pays.

Le score de risques physiques du siège est pondéré à 20% et le score basé sur la part de revenu est pondéré à 80% du score final de l'entreprise.

Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Méthodologie (suite)

(C) INDICATEURS DE RISQUES CLIMATIQUES (suite) :

1. Risques physiques (suite) :

• Types de risques :

- **Cadre d'évaluation des incendies de forêt (Wildfire)** : Risque de survenue d'un incendie de forêt en fonction de la zone modélisée de végétation brûlée.
- **Cadre d'évaluation des vagues de chaleur (Heatwave)** : L'occurrence de périodes de chaleur extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de chaleur excessive.
- **Cadre d'évaluation des vagues de froid (Coldwave)** : L'occurrence d'un froid extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de froid excessif.
- **Cadre d'évaluation du stress hydrique (Waterstress)** :
- **Cadre d'évaluation des inondations (Flood)** : Le risque d'inondation pluviale et fluviale à un endroit donné au cours d'une année donnée.
- **Cadre d'évaluation de l'élévation du niveau de la mer (Sea Level)** : Le risque d'inondation côtière et d'inondation permanente dû à l'élévation du niveau de la mer à un endroit donné pour une année donnée.
- **Cadre d'évaluation des ouragans (Hurricane)** : Indice composite représentant l'incidence historique et la gravité/force de l'activité des ouragans, typhons ou cyclones à un endroit donné.

2. Risques de transition :

Exposition aux industries extractives et à leurs réserves : Industries extractives (Exposure to Extractive Industries & Reserves: Extractive Industries).

Exposition du portefeuille (%) ou nombre de sociétés dont le revenu moyen pondéré est supérieur à 0 % dans un ou plusieurs des secteurs suivants :

- Exploitation souterraine de charbon bitumineux
- Exploitation à ciel ouvert de charbon bitumineux et de lignite
- Extraction de pétrole brut et de gaz naturel
- Extraction de sables bitumineux
- Extraction de gaz naturel liquide
- Forage de puits de pétrole et de gaz
- Activités de soutien aux opérations pétrolières et gazières

3. Alignement avec une trajectoire 2 degrés :

Alignement ponctuel de 2 degrés : IEA (World) Scénario à 2 degrés :

Ce graphique permet de comparer le mix de production du portefeuille à celui de la zone géographique concernée en 2016 et à son mix de production futur dans un scénario conforme à 2 degrés en 2025, 2030 et 2050. Le contenu du graphique a été préparé par S&P Trucost avec des données dérivées des Scénarios 2 Degrés développés par l'Agence Internationale de l'Energie (IEA).

Méthodologie HUMPACT

La méthodologie Humpact s'appuie sur du « Best-in-Universe » : toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur.

Leur référentiel est composé de données quantitatives (emplois des jeunes, des seniors des PSH, la qualité des emplois, la parité femmes-hommes,...) et une analyse quantitative (égalité professionnelle, partage de la valeur, formation,...).

Toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur et se voient attribuées un score de performance sur 100. Le score obtenu est ensuite traduit en une notation simplifiée allant de 1 (moins bon score) à 5 (meilleur score) étoiles.

Pondération des catégories :

9 catégories ont été identifiées par Humpact. 3 groupes ont été identifiés pour se voir attribuer une équipondération de :

- 1/3 - Création ou destruction d'emplois en France.
- 1/3 - Impact selon des verticales d'emploi : Mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu. C'est-à-dire le maintien en emploi des seniors (11%), l'insertion des personnes en situation de handicap (11%) et des jeunes (11%).
- 1/3 - Qualité des politiques RH : Parité Femmes-Hommes (8,3%), Qualité de l'emploi (8,3%), Partage de la valeur (8,3%), Transparence (8,3%).

Un bonus est également attribué en fonction de la contribution sociale : ODDs (5%), Diversité (2,5%) et Achats responsables (2,5%).

Ce document non contractuel ne présente pas un caractère publicitaire ou promotionnel. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Sources : PAM, VIGEO, TRUCOST.

Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014 - Siège social : 86 rue de Courcelles 75008 PARIS - 950 340 885 RCS PARIS

Une société du groupe BPCE

Site Internet : www.palatine-am.com - e-mail : Reporting@palatine-am.com - Tél : 01-55-27-96-29 ou 01-55-27-94-26